



**COMITE DEPARTEMENTAL
DES PECHEES SPORTIVES
DU PAS DE CALAIS
COMMISSION EAU DOUCE**

Agrée par le Ministère de la ville,
De la Jeunesse et des Sports
NOR : VJSV1700230A



CHAMPIONNAT REGIONAL MIXTE

28 & 29 SEPTEMBRE 2019

Calais (ou environs)

Organisation : CD 62 et La Gaule Calaisienne

RDV : local de l'AAPPMA « les pêcheurs du Calais » 1691 RD 943 (Route de St Omer), Calais

Règlement :

- L'épreuve se déroule sous le règlement général de la F.F.P.S.ed.
- Longueur des cannes : 13m, Moulinet 8m maxi
- Amorces : 15 litres prête à l'emploi, tamisée (terre comprise)
- Esches : 3/4 L dont 1/2 de fouillis maxi
- Trois secteurs de 12 pêcheurs

Déroulement de l'épreuve :

Samedi 28/09/2019 :

11 H00 : Contrôle des licences
12 H 00 : Tirage au sort
14 H 00 : Signal début des contrôles
14 H 50 : Signal amorçage
15 H 00 : Début Pêche 1ère Manche
17 H 55 : Signal 5 minutes
18 H 00 : Fin Pêche 1ère Manche

Dimanche 29/09/2019 :

06 H 30 : Tirage de l'ordre de la grille
08 H 00 : Signal début des contrôles
08 H 50 : Signal amorçage
09 H 00 : Début Pêche 2ème Manche
11 H 55 : Signal 5 minutes
12 H 00 : Fin Pêche 2ème Manche

Dimanche 29/09/2019 :

14 H 00 : Signal début des contrôles
14 H 50 : Signal amorçage
15 H 00 : Début Pêche 3ème Manche
17 H 55 : Signal 5 minutes
18 H 00 : Fin Pêche 3ème Manche

Lieu de pêche : Hennuin et les environs

Secteur **JAUNE** : 45-65 Rue de la Digue du Canal de Calais 62370 Saint-Folquin (50.893312, 2.112997)

Les pêcheurs qui sont placés devant des habitations, devront déposer leurs matériels à leur place et aller se garer sur le parking au milieu du secteur. Il est strictement interdit de déboîter sur la route : PAS DE CANNE NI D'ÉPUISETTE SUR LA ROUTE

Secteur **VERT** : Rue du Canal de Calais 62370 Sainte-Marie-Kerque (50.887823, 2.122627)

Secteur **ROUGE** : Rue du Canal de Calais 62370 Sainte-Marie-Kerque (50.887823, 2.122627)

